



**Association Intercommunale
Scolaire de l'Esplanade
(AISE)
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'AISE DU MERCREDI 8 JUIN 2011
AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE COINSINS**

Monsieur Stéphane Gabriel, Vice-Président, ouvre la séance à 20h00.

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2011.
3. Communications du bureau.
4. Communications du Comité de Direction.
5. Préavis du Comité de Direction concernant les comptes de l'année 2010 – préavis no 01/2011.
6. Préavis du Comité de Direction concernant les comptes de l'année 2010 de l'enveloppe pédagogique – préavis no 02/2011.
7. Préavis du Comité de Direction concernant la gestion de l'année 2010 – préavis no 03/2011.
8. Communication du Comité de Direction au sujet des nouvelles constructions scolaires.
9. Divers et propositions individuelles.

Point 1 **Appel** : 19 présents, 5 excusés et 1 absent.

Toutes les communes sont représentées, le quorum est donc atteint.

Point 2 Pièce 159 **Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2011**

Personne n'en demande la lecture, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Point 3 **Communications du bureau**

La secrétaire demande aux communes de Longirod, Le Vaud, Coinsins et Saint-George de bien vouloir se présenter au bureau en fin de séance afin de donner le nom de leurs délégués pour la nouvelle législature 2011-2016.

Point 4

Communications du Comité de Direction

Monsieur Frédéric Ischi explique que depuis une année, le Conseil d'Etablissement a débuté sa mise en place. Ont été élus facilement, des parents d'élèves, des membres du conseil, du CoDir et des représentants de l'enseignement. Il restait à trouver des représentants civils. Après avoir effectué des parutions dans les journaux ainsi que des tous ménages, seules deux personnes se sont présentées sur les quatre nécessaires et l'investigation a donc été arrêtée en fin de législature. En juillet, les investigations recommenceront et les membres seront certainement nommés à tour de rôle dans les sociétés.

Point 5

Préavis du Comité de Direction concernant les comptes de l'année 2010 – préavis n° 01/2011.

Pièce 160 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 01/2011.

Le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accepter les comptes de l'Association Intercommunale de l'Esplanade pour 2010, et de donner décharge au Comité de Direction.

Pièce 162 Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances de l'AISE sur le préavis n° 01/2011 par Monsieur Robert Cotting.

Après lecture du rapport par Monsieur Robert Cotting, la Commission de Gestion et des Finances de l'AISE demande au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis n°01/2011 tel que présenté et de donner décharge au comité de direction de l'AISE.

Questions/remarques

Monsieur Serge Beck exprime le mécontentement de la municipalité de Le Vaud qui estime que la remise des rapports de la Commission de Gestion et des Finances a été beaucoup trop tardive et que cela est inacceptable. Les comptes ont été présentés en commission le 11 mai 2011 et par rapport au volume financier, il serait préférable que le bouclage soit effectué mi-avril afin de permettre aux communes de travailler correctement. Si les comptes ne sont pas remis dans les délais impartis, la commune de Le Vaud retiendra ses acomptes afin de mettre une pression financière au sein de l'AISE.

Monsieur Frédéric Ischi répond que cette remarque est tout à fait justifiée. Le comptable et le CoDir sont responsables de ce problème. Il y a eu des difficultés suite au changement de comptable. Le CoDir a oublié de donner l'ordre à Madame Thomas de faire le travail. Les comptes ont été bouclés et lors du contrôle, le CoDir s'est aperçu d'une erreur dans les pièces comptables et une rectification devait être effectuée. Le CoDir de la prochaine législature ainsi que Madame Thomas sont informés de ce qui précède et les communes recevront donc plus rapidement les comptes.

Monsieur Patrick Siegenthaler demande des explications concernant le chauffage et l'absence de compteur ?

Monsieur Frédéric Ischi répond que les communes utilisent les locaux à Begnins. Ces locaux font l'objet d'une location qui jusqu'à présent était sous forme d'un forfait de CHF 25'000.00 par an pour le bois utilisé. A présent l'énergie est fournie par une centrale et gérée par la SEIC qui s'occupe de facturer cette énergie. Le montant pour l'année 2011 sera beaucoup plus élevé et le nouveau CoDir doit mettre en place quelque chose afin de gérer cette problématique.

Madame Josée Leupin demande pourquoi le poste des machines à coudre est si élevé ?

Monsieur Frédéric Ischi répond que le coût de ces machines à coudre concerne deux machines cassées qu'il a fallu remplacer à Begnins. Le reste de la somme concerne les 8 machines à coudre pour la commune de Saint-George et ce montant est compris dans le préavis n° 05/2010 qui a été voté.

Conclusion

- Vu le préavis du Comité de Direction n° 01/2011 du 18 mai 2011 ;
- Entendu les conclusions du rapport de la commission de Gestion et des Finances;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité d'accepter le préavis 01/2011 sur les comptes de l'année 2010.

Point 6

Préavis du Comité de Direction concernant les comptes de l'année 2010 de l'enveloppe pédagogique – préavis n° 02/2011.

Pièce 164 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 02/2011 par Monsieur Robert Cotting.

Le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accepter les comptes de l'enveloppe pédagogique de l'Esplanade pour 2010 et de donner décharge au Comité de Direction.

Pièce 165 Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur le préavis n° 02/2011 par Monsieur Robert Cotting.

Après lecture du rapport par Monsieur Robert Cotting et une petite correction concernant le n° de Préavis dans la conclusion, la Commission de Gestion et des Finances de l'AISE demande au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis n° 02/2011 tel que présenté, et de donner décharge à la Direction de l'Etablissement de l'Esplanade.

Questions/remarques

Monsieur Patrick Siegenthaler demande de plus amples informations concernant le subside jeunesse & sport ?

Monsieur Frédéric Ischi répond qu'un montant fixe de CHF 240.00 par élève est alloué pour un camp scolaire. Certains professeurs sont moniteurs jeunesse & sport et cela permet de recevoir des subsides complémentaires. Les subsides jeunesse & sport augmentent le budget disponible et cela permet d'avoir plus de ressources pour organiser le camp. C'est pourquoi il n'est pas revenu dans les caisses des communes et a été utilisé par les professeurs. Les prix augmentent sans cesse et il faut de plus en plus d'argent pour pouvoir faire un camp. Cela sera un sujet pour le nouveau CoDir, il faut revoir le montant alloué aux camps scolaires car le montant actuel ne permet plus d'organiser un camp correctement.

Conclusion

- Vu le préavis du Comité de Direction n° 02/2011 du 18 mai 2011 ;
- Entendu les conclusions du rapport de la commission de Gestion et des Finances ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité d'accepter le préavis 02/2011 sur les comptes de l'enveloppe pédagogique pour l'année 2010.

Point 7

Préavis du Comité de Direction concernant les concernant la gestion de l'année 2010 – préavis n° 03/2011.

Pièce 167 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 03/2011.

Voir conclusion du rapport.

Pièce 168 Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur le préavis n° 009/2010 par Monsieur Robert Cotting.

Après lecture du rapport par Monsieur Robert Cotting, la Commission de Gestion et des Finances de l'AISE propose au Conseil Intercommunal de donner décharge au CODIR pour sa gestion de l'année 2010.

Questions/remarques

Monsieur Serge Beck remercie le CoDir pour ce rapport bien argumenté qui pourra servir à l'avenir.

Conclusion

- Vu le préavis du Comité de Direction n° 03/2011 du 16 mai 2011 ;
- Entendu les conclusions du rapport de la commission de Gestion et des Finances;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à la majorité, moins 1 abstention de donner décharge au CoDir pour sa gestion de l'année 2010.

Point 8

Communications du Comité de Direction au sujet des nouvelles constructions scolaires.

Monsieur Didier Lohri explique, à l'aide d'une présentation, le travail du CoDir concernant l'état actuel des nouvelles constructions scolaires. Voir dossier ci-joint (Pièce 169 - 170).

Madame Céline Jaquinet Fossati demande combien de classes doivent être ouvertes sur les communes « du haut » et si des projets sont en cours ?

Monsieur Didier Lohri répond que la commune de Bassins ferme une classe, celle-ci peut être ouverte en cas d'urgence. Il manque des informations afin de pouvoir analyser correctement l'état actuel des choses et demander à la commune de Le Vaud d'ouvrir le bon nombre de classes. En ce qui concerne la commune de Saint-George, celle-ci doit ouvrir quatre classes mais dans ce cas aussi, des analyses complémentaires doivent être effectuées. La philosophie d'HARMOS est d'avoir des blocs de quatre classes.

Madame Céline Jaquinet Fossati demande si l'on peut effectuer une estimation des coûts pour la commune à l'heure actuelle ?

Monsieur Didier Lohri répond que le CoDir peut aujourd'hui aller plus loin dans l'estimation des coûts et des projections financières. L'année 2015 arrive et il faut avancer, les situations doivent être analysées et les dépenses doivent être limitées au maximum.

Monsieur Patrick Siegenthaler ne comprend pas en quoi la location de la salle de gym –aula influe sur le crédit de construction ?

Monsieur Didier Lohri répond qu'il est facile de présenter un crédit de construction mais au moment où le sujet des coûts de fonctionnement sera abordé, la réalité va être complètement différente. Les locaux de Begnins ne peuvent plus être utilisés sans qu'il y ait une contrepartie financière. Une analyse complète des frais de fonctionnement et des frais de constructions doit être effectuée.

Monsieur Serge Beck demande ce qu'il en est de la maison jaune ? Il souhaite savoir comment peut-on envisager un droit de superficie sur une PPE ? N'aurait-on pas meilleur temps d'acheter notre part de terrain ?

Monsieur Didier Lohri répond qu'en ce qui concerne la maison jaune, le locataire part le 31 mars 2012. Le notaire a étudié cette possibilité de faire un droit de superficie sur une PPE. En ce qui concerne l'achat du terrain, l'AISE n'a pas fait de choix définitif. Le CoDir se demande si l'achat d'un terrain sur une autre commune est un bon choix. Le droit de superficie a l'avantage de définir le retour du terrain à la commune propriétaire. Un préavis va être présenté afin de proposer la solution la plus judicieuse.

Madame Céline Jaquinet Fossati demande si la salle de gym de Fleuri est dans les normes ?

Monsieur Didier Lohri répond que c'est une question d'actualité au sein de l'AISE car nous ne savons pas ce qu'il va advenir de cette salle de gym quand il y aura la nouvelle construction. Le CoDir n'a pas de réponse pour le moment.

Madame Chantal Binetti demande s'il a été vérifié que les salles de gymnastiques sont aux normes ?

Monsieur Didier Lohri répond que quatre communes doivent effectuer des aménagements de leurs salles de gymnastique afin de pouvoir pratiquer certains sports. La salle de Fleuri a été contrôlée et est considérée comme norme VD1, elle est en conformité avec les normes.

Point 9

Divers et propositions individuelles

Madame Céline Jaquinet Fossati demande si les factures mensuelles de la cantine scolaire ne pourraient pas être rationalisées et groupées afin de faire des économies ?

Monsieur Frédéric Ischi répond que 120 factures sont envoyées chaque mois et le CoDir a fait le choix de maintenir le paiement mensuel par facture afin que les familles ne se trouvent pas avec une trop grosse facture. Il est possible de mettre un timbre à CHF 0.85cts afin de faire des économies.

Monsieur le Vice-Président propose l'idée de la secrétaire qui est de faire un système de carnet.

Monsieur Frédéric Ischi répond que le système de carnet ne convenait pas car les parents n'ont plus le contrôle de ce que font les enfants.

Monsieur Michel Jeanrenaud propose d'envoyer des factures électroniques.

Monsieur Frédéric Ischi répond que cela n'est pas possible, certaines familles n'ont pas Internet ou ne font pas leurs paiements par Internet.

Monsieur Didier Lohri annonce qu'une étude va être effectuée pour la nouvelle législature.

Monsieur Didier Lohri prend la parole afin de remercier au nom du CoDir, tous les membres pour leur collaboration lors de cette législature. Il remercie pour leur travail tous les membres du CoDir qui sont excusés ce soir. Mesdames Deborah Cartier et Deborah Gervais ont annoncé leur démission, elles sont remerciées pour leur travail et le temps qu'elles ont consacré à l'AISE. Nous remercions aussi Monsieur Jacques Mugnier, Madame Marlyse Sergy et Madame Gisèle Renzi pour leur travail au sein du CoDir.

Séance levée à 21h40.

Le Vice-Président :

La Secrétaire :

Stéphane Gabriel

Vanessa Wicht